



PROFESSION DE FOI

CAP C

Commission Administrative Paritaire

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019, à laquelle **FO Défense** s'est toujours opposée, a considérablement modifié le rôle des organisations syndicales dans les instances représentatives du personnel en fusionnant les CAPL et CAPC, en supprimant les CAP par corps et en limitant leur champ de compétences.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les commissions administratives paritaires de niveau (A, B, C) ne traiteront que les mesures d'ordre individuel et les sanctions disciplinaires.

Vos représentants **FO Défense** vous défendront en cas de :

- Refus de titularisation
- Refus de congés de formation
- Licenciement
- Refus de demande de travail à temps partiel
- Révision de votre compte-rendu d'entretien professionnel
- Refus de demande de mise en disponibilité
- Sanctions disciplinaires
- Refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail

Les élus **FO Défense** continueront à démontrer notre rôle toujours primordial et fondamental dans la défense des intérêts des agents pour faire respecter leurs droits, tant pour l'application des dispositions statutaires que pour les lignes directrices de gestion.

En aucun cas, l'application de cette loi ne doit affaiblir notre ambition à affirmer notre présence et notre rôle, même si la tendance de l'administration consiste à contourner les représentants du personnel.

A chaque réunion, nous revendiquerons, pour la catégorie, le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP qui garantissent aux agents l'égalité des droits, d'emploi et de traitement, et l'abandon des lignes directrices de gestion.

La diversité des candidats **FO Défense**, aussi bien par corps que par employeur et zone géographique, est un véritable atout pour vous défendre.

Les corps de catégorie C au ministère des Armées :

AA – Adjoint Administratifs → **Accéder**

ATMD – Agents Techniques du Ministère de la Défense → **Accéder**

ASHQC – Agents des Services Hospitaliers Qualifiés Civils → **Accéder**

En 2022, un seul vote → FO DÉFENSE

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 0142 77 76 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Adjoints Administratifs

■ Transverse

Cette profession de foi doit être d'abord replacée dans les autres revendications portées par la fédération **FO Défense** concernant notamment celle du pouvoir d'achat qui passe par une revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires. Elle prend ensuite une acuité particulière avec la question de la qualité de vie au travail, dont le chantier du télétravail dans lequel **FO** a pris une part prépondérante ; celle de la réorganisation du temps de travail avec par exemple la possibilité offerte, par certains employeurs, d'offrir des postes à responsabilité en région. Elle interroge enfin sur la mise en place de politiques ministérielles innovantes et structurantes dans tous les domaines RH.

■ Mobilité

FO Défense revendique des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui doivent permettre des parcours professionnels pour l'ensemble des personnels civils avec une politique de gestion, de mobilité et d'avancement transparente et non à la main de la seule administration.

FO demande une contribution accrue des organisations syndicales dans le processus des LDG pour garantir les droits des agents : communication des tableaux synoptiques d'avancement.

FO demande Une augmentation des ratios PRO/PRO pour l'avancement.

■ Restructurations/Transformations

FO Défense exige que le processus de mobilité des agents faisant l'objet d'une transformation ou d'une restructuration soit revu en marge du processus classique de mobilité afin :

- Que l'employeur « prenant » propose systématiquement un entretien à l'agent qui postule.
- Que la priorité soit donnée à ces agents tel qu'indiqué dans le point 1.3.2.1 (« la gestion des mobilités : les principes ») du Plan d'accompagnement des Transformations (cf. instruction n° 0001D22000076/ARM/SGA/DRH-MD/SRHC/SD-RAP/BAT du 21/12/2021).

■ Recrutement

FO Défense demande une connaissance précise et une transparence sur la mise en place de postes aux Concours nationaux à affectation régionalisée.

■ Reconnaissance professionnelle

FO Défense demande :

- La reconnaissance d'une réelle expertise dans des domaines sous tension.
- La clarification de leur champ d'action par une fiche de poste claire et bien établie. On constate trop souvent des dérives avec des fiches de postes incohérentes : activité fourre-tout.

■ Parcours professionnel et carrière

FO Défense exige un retour à un véritable parcours d'intégration à l'entrée dans la Fonction publique, à la hauteur des exigences des domaines d'emploi du MINARM.

... / ...

FO revendique légitiment l'ouverture d'examens professionnels au sein du corps des catégories C : examens calés sur les réelles aptitudes de l'agent et non théoriques.

FO demande une réelle politique d'accompagnement des agents à passer les concours : formation, sensibilisation.

FO revendique la mise en place de parcours qualifiants permettant d'anticiper l'évolution des métiers et des organisations en particulier pour les agents touchés par les transformations.

FO exige la mise en place d'un véritable plan de requalification des personnels de catégorie C vers B, pour les agents qui encadrent ou qui sont en distorsion sur des postes décrits en catégorie B.

■ Pouvoir d'achat

FO Défense revendique le dégel définitif du point d'indice et l'augmentation du point d'indice indexé sur l'inflation et la révision de la grille indiciaire de l'ensemble des catégories C.

FO exige une réelle répercutions de l'augmentation des premiers échelons de la grille indiciaire des C1 sur l'ensemble du corps des catégories C.

■ Qualité de vie au travail

FO Défense exige l'application pleine et entière, à tous les agents, de la loi sur le Télétravail et l'accord-cadre MINARM, s'appuyant sur les activités et non sur les postes.

FO demande le développement et l'accès au télétravail pour tous, sans distinction des situations individuelles et ce quelle que soit la fonction détenue.

■ Politiques spécifiques

FO Défense demande la prise en compte de la situation des personnels en situation de handicap dans l'ensemble de la carrière de ces agents. L'Etat doit être un employeur exemplaire par une politique de recrutement volontariste.

FO revendique une simplification de l'aménagement des postes pour ces agents.

FO demande une vraie politique d'accompagnement des agents lors des périodes de congés de longue durée ou de longue maladie (mise en place de formation, réorientation, anticipation des retours dans les services).

FO veut lutter pour une réelle égalité Femmes/Hommes (fonctions, responsabilités et rémunération).

■ Retraite

FO Défense affirme son attachement au code des pensions civiles et militaires, conséquence du statut général des fonctionnaires.

FO demande l'intégration des primes et indemnités statutaires dans le calcul actuel des retraites.

FO exige l'abandon d'une retraite universelle par points.

Agents Techniques du Ministère de la Défense

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- L'augmentation générale des salaires.
- Le maintien de l'ensemble des spécialités des ATMD.
- Les insalubres pour certains ATMD.
- La revalorisation des heures de travail de nuit, du week-end, des jours fériés et des heures d'astreinte, ainsi que des indemnités spécifiques pour les travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants.
- L'organisation, comme le prévoit le décret des ATMD, d'un examen professionnel permettant aux agents conditionnant ayant atteint 11 ans de services, d'accéder au corps des TSEF dans le deuxième grade (TSEF 2^{ème} classe).
- La rémunération des heures supplémentaires des ATMD conducteurs au même titre que les autres fonctionnaires.
- La prise en compte de la pénibilité du travail pour l'ensemble des agents de catégorie C et les agents soumis au H24 et les agents de restauration.

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 01 42 77 76 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Agents des Services Hospitaliers Qualifiés Civils

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- La modification immédiate de la grille indiciaire des ASHQC pour que les agents nouvellement recrutés ne passent pas 9 années en changeant 6 fois d'échelon sans avoir la moindre augmentation de traitement !
- Que toutes celles et ceux qui effectuent des fonctions d'AS puissent obtenir une place en IFAS afin de devenir AS.
- « À travail égal, Salaire égal ! »
- La fin de l'externalisation des missions des ASHQC.
- Une meilleure définition de leurs rôles et missions.
- La titularisation des contractuels occupant un poste permanent d'ASHQC.
- Le financement systématique à 100 % de la formation professionnelle, la préparation au concours (AS, IDE, etc.).
- L'attribution d'une NBI (nouvelle bonification indiciaire) de 10 points majorés pour les ASHQ travaillant auprès des personnes âgées.
- Le maintien de tous les postes.
- L'abolition des 2 grades pour un déroulé de carrière uniforme sur 1 seul grade.

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou **01 42 77 76 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com